Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID: 026-212602528-20241216-CM20241216\_7-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Porteslès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 10 décembre 2024

PRESENTS: Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Bernard CROZIER, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, , Jean-Michel BOCHATON,

<u>POUVOIRS</u>: Claude ILLY à Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER à Jean Michel BOCHATON, Hélène PINET à Marie-José BAYOUD-TORRES

## **OBJET: RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera du 16/01/2025 au 22/02/2025. Il sera assorti d'une enquête familles qui concernera uniquement les femmes âgées de plus de 18 ans.

A ce titre, elle propose d'ajouter aux modalités de rémunération arrêtées en 2023, 1.00 € par feuille d'enquête familles réalisée. Pour rappel, les autres éléments de rémunération sont les suivants :

- Demi-journée de formation : 30 €
- Tournée de reconnaissance par Iris : 200 €
- Feuille de logement recensé (n° 1) : 4.00 €
- Forfait frais de déplacement par Iris : 250 €
- Prime pour taux inférieur à 5 % de feuilles de logement non-enquêté (n° 5) : 160 €

Ces tarifs s'entendent hors cotisations sociales.

Madame le Maire indique que le montant de la dotation forfaitaire versée à la commune s'élève à 1 985 € pour le recensement.

e Maire.

La présente délibération est adoptée par 33 voix pour.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 18/12/2024.